

dans les rapports spéciaux des 2 juin 1962 et 13 février 1965 de la Commission ainsi que dans diverses déclarations faites au nom du Gouvernement canadien par le premier ministre et par le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures. Même si l'appel reconnaît qu'il peut y avoir différentes façons d'apprécier les éléments de la situation au Vietnam, il ne peut y avoir aucun doute quant à l'importance que le Canada attache à un effort renouvelé en vue de résoudre les problèmes manifestés par la situation vietnamienne, et cela par des négociations entamées avec la volonté sincère d'en arriver à un règlement durable, juste et acceptable de part et d'autre.

Le Gouvernement canadien a pris note de l'intention qu'a exprimé le Président des Etats-Unis le 7 avril d'entreprendre des discussions sans conditions en vue de la recherche d'une solution pacifique. Cette offre revêt une haute importance, et causera certainement autant de satisfaction aux Etats qui ont lancé l'appel qu'elle en a donné au Gouvernement canadien. Cette offre, et les propositions concernant un vaste plan de développement économique pour la région du Sud-Est asiatique fournissent des raisons d'espérer que des progrès seront accomplis vers la solution des divers problèmes dans un cadre pacifique et constructif.

Discussions ou négociations exigent cependant que les deux parties soient disposées à participer. Le Gouvernement canadien espère sincèrement que tous les autres gouvernements intéressés répondront à l'appel de manière affirmative témoignant ainsi de leur désir de paix, et qu'ils n'hésiteront pas à accepter